

Le chèque - 7 réflexes sécurité

Attention : que vous disposiez d'un chéquier ou que vous receviez un chèque en paiement, vous devez être particulièrement vigilant pour éviter les tentatives de fraude.

1. Conservez votre chéquier en sécurité

Dès que vous avez votre nouveau chéquier, notez et conservez séparément les numéros des formules de chèques avec les coordonnées d'opposition spécifiques de votre banque.

Conservez vos chèquiers en lieu sûr, en évitant de les regrouper avec vos pièces d'identité. Ne les laissez jamais dans un véhicule, même fermé à clé.

A noter : limitez le nombre de chèquiers en votre possession et terminez votre chéquier avant d'en commencer un autre. En cas de clôture de votre compte ou sur simple demande de la banque, restituez rapidement les formules inutilisées.

2. Soyez attentif quand vous émettez un chèque

Attention : la signature doit correspondre à celle que vous avez déposée à l'ouverture du compte. Justifiez spontanément de votre identité quand vous payez par chèque. En devenant un usage habituel, ce simple geste limite les risques de fraude.

Pour éviter les risques de falsification :

- utilisez de préférence un stylo, non effaçable, à bille noire, son encre est plus difficile à maquiller,
- écrivez bien au début de chaque ligne ou case (1) pour ne laisser aucun espace (2) notamment devant les sommes en chiffres et en lettres. Tirez un trait horizontal (3) pour compléter les parties non remplies,
- indiquez le montant en chiffres avec une virgule et les centimes, même s'il s'agit d'un chiffre rond (exemple : 123,45 euros ou bien 100,00 euros),
- ne faites ni rature ni surcharge (4),
- remplissez le nom du bénéficiaire (5) sans laisser d'espace devant et tirez un trait sur l'espace restant derrière ou veillez à ce que celui-ci le complète devant vous. Ne faites pas de chèque en blanc, vous ne maîtriseriez pas au profit de qui il serait encaissé,
- indiquez la date du jour (6) et le lieu d'émission puis signez votre chèque (7) sans déborder sur la ligne de chiffres en bas du chèque pour ne pas gêner le traitement,
- si le chèque est rempli par une machine, vérifiez-le et signez-le après avoir vérifié la lisibilité et l'exactitude des mentions imprimées par la machine.

BANQUE SPECIMEN
 Payez contre ce chèque non endossable sauf au profit

à rédiger exclusivement en euros €

(1) Mille (2) cent cinquante euros (3)
 (4)
 à (1) A.B.C. (5) € (1) 1150 (3)

Payable en France

Compte : 012 45678 A65210
 Laurent Thauler
 123 rue des Monnaies
 13005 Marseille

(6) A Lieu
 Le Date (7)

Chèque n°
 23456 7890 1234567890 1234567890

3. Faites rapidement opposition si nécessaire

Vous devez avertir votre banque, le plus rapidement possible en cas de chèque (ou chéquier) perdu ou volé, en indiquant le numéro du (des) chèque(s) concerné(s) :

Appelez immédiatement votre banque et **confirmez-lui par écrit** au plus tôt.

A savoir : le Centre national d'appel des chèques perdus ou volés (08 92 68 32 08) cessera d'exister au 31 décembre 2018.

L'opposition est maintenue tant que le chèque peut être présenté au paiement.

Vous pouvez faire opposition **uniquement en cas de** :

- **perte ou vol de chèque,**
- **utilisation frauduleuse,**
- **procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire**

L'opposition sur chèque est interdite dans tous les autres cas, par exemple en cas de litige commercial ; une opposition abusive est sanctionnée pénalement (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende).

En cas de perte, de vol, d'escroquerie ou d'extorsion, il est conseillé de se rendre au commissariat de police ou à la gendarmerie pour faire enregistrer sa déclaration.

Info : L'opposition rend l'encaissement du chèque impossible. S'il a déjà été encaissé, la banque ne peut pas vous indiquer les coordonnées de la personne qui l'a encaissé (cette indication au verso est couverte par le secret bancaire). Seule la police, sur réquisition judiciaire, pourra l'obtenir.

4. Soyez vigilant si vous recevez un chèque en paiement

Si vous pouvez faire autrement, renoncez au chèque car un paiement par chèque n'est jamais garanti : le chèque peut toujours revenir impayé.

Si vous acceptez un chèque, alors vérifiez qu'il ne manque pas d'information :

- **les montants** du chèque, en chiffres et en lettres, doivent correspondre (en cas d'incohérence, c'est le montant en lettres qui est retenu).
- **la date** doit être indiquée correctement : un chèque de plus d'1 an et 8 jours ne peut plus être encaissé.
- **votre nom** apparaît bien **comme bénéficiaire** ; s'il n'est pas déjà indiqué, inscrivez-le immédiatement.
- **les nom et/ou adresse de l'émetteur** ainsi que les coordonnées de l'agence bancaire doivent figurer (lieu de paiement et téléphone) sur le chèque.

Encaissez le chèque sans tarder **en inscrivant au dos le numéro de votre compte, la date et votre signature.**

A savoir : les lignes du chèque sont constituées de micro-lettres visibles à la loupe. En cas de photocopie, elles sont illisibles.

5. Ne tombez pas dans les pièges !

Soyez vigilant, **ne concluez jamais de transaction dans la précipitation** :

- méfiez-vous d'une offre de prix supérieur au montant demandé,
- n'acceptez que des montants correspondant au montant de la transaction,
- assurez-vous que le paiement est réalisé selon les modalités convenues avec l'acheteur : n'encaissez pas le chèque si vous deviez recevoir un virement,
- n'acceptez pas de déposer sur votre compte un chèque pour un autre bénéficiaire.

6. Consultez régulièrement votre compte

Connectez-vous au moins chaque mois sur le site de votre banque à distance ou vérifiez le contenu de votre relevé de compte dès sa réception à partir notamment des talons de chéquier. Signalez toute anomalie à votre banque.

Attention : seule une consultation régulière de votre compte peut vous permettre de détecter un incident.

7. Restez attentif même si vous recevez un chèque de banque en paiement

Un chèque de banque est un chèque établi, à la demande du client (l'acheteur), par la banque qui aura au préalable prélevé le montant correspondant : son paiement est ainsi garanti.

Vous devez **cependant procéder à certaines vérifications.**

- le chèque doit comporter le **filigrane de sécurité** : il s'agit d'un motif intégré au papier et non pas imprimé sur celui-ci, afin d'éviter les contrefaçons. Facile à reconnaître à l'œil nu par transparence, il couvre une très grande partie de la surface du chèque. Il comporte la mention "CHEQUE DE BANQUE", lisible au dos du chèque.
- Vous devez pouvoir joindre l'agence qui apparemment émet le chèque. Refusez tout rendez-vous un jour férié ou un week-end.
- **Appelez la banque** pour confirmation au numéro que vous aurez trouvé vous-même. N'appellez pas le numéro figurant sur le chèque car en cas de faux chèque, c'est peut-être celui d'un complice,
- **Soyez attentif aux altérations** (couleurs, taches, traces de grattage ou de lavage, écritures différentes).



7 réflexes sécurité – Le chèque

1. Conservez votre chéquier en sécurité
2. Soyez attentif quand vous émettez un chèque
3. Faites rapidement opposition si nécessaire
4. Soyez vigilant si vous recevez un chèque en paiement
5. Ne tombez pas dans les pièges !
6. Consultez régulièrement votre compte
7. Restez attentif même si vous recevez un chèque de banque en paiement